

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 15 SEPTEMBRE 2008

## Informations brèves

### Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du lundi 15 septembre 2008, le Conseil d'Etat a adopté un rapport en prévision de la session du Grand Conseil des 4 et 5 novembre 2008 :

#### **Coordination et suivi du projet d'agglomération : demande de crédit de 400.000 francs**

Le projet d'agglomération "Transports et urbanisation" pour le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) a été déposé auprès de la Confédération en décembre 2007, dans la perspective d'un financement du TransRUN et de ses mesures d'accompagnement par le fonds d'infrastructures décidé en octobre 2006 par les autorités fédérales. La coordination de ce dossier et la réalisation d'études complémentaires durant l'année 2008 impliquent pour le canton de Neuchâtel la mise à disposition d'un crédit de 400.000 francs et la mise en place d'une structure de projet adéquate. Ce crédit est indépendant mais complémentaire du crédit « Transrun » de 1,3 million de francs accepté par le Grand Conseil le 15 mars 2005. Ce rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présente les enjeux du projet d'agglomération RUN et fait état des prestations et études réalisées et à réaliser dans ce cadre en 2008.

**Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.**

### Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation :

#### **Modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD)**

Le Conseil d'Etat partage d'une manière générale les objectifs visés par la modification de la LCD et les moyens proposés pour leur réalisation. Il estime ainsi parfaitement adéquat d'intégrer l'interdiction des systèmes dits de « boule de neige » dans la LCD, ce qui devrait permettre une application plus conforme à la réalité. Le Conseil d'Etat relève qu'il est désormais difficile d'assimiler cette manière d'agir à une loterie, puisqu'il s'agit d'une pratique commerciale totalement abusive et touchant un grand nombre de personnes. En ce qui concerne les « arnaques à l'annuaire », si le Conseil d'Etat salue les intentions du projet, il note qu'une partie des problèmes peuvent aussi provenir du fonctionnement de l'administration fédérale elle-même, qui favorise parfois ces pratiques de manière involontaire. Il demande donc que la Confédération s'assure que les données officielles des registres publics ne soient pas offertes, en primeur, au secteur privé, et à ce qu'elle s'interdise de les transmettre à des sociétés qui ne présenteraient pas toutes les conditions déontologiques nécessaires.

**Contact : Patrick Cossettini, chef du Service de l'économie, tél. 032 889 68 20.**

## **Affaires cantonales**

### **Vote électronique lors du scrutin du 8 février 2009: demande d'autorisation adressée au Conseil fédéral**

Après sept tests de vote électronique qui se sont déroulés avec succès lors des scrutins des 25 septembre et 27 novembre 2005, 26 novembre 2006, 11 mars et 17 juin 2007, ainsi que le 24 février 2008 et le 1<sup>er</sup> juin 2008, le Conseil d'Etat prévoit un nouvel essai pour la votation fédérale du 8 février 2009. Il a ainsi adressé une demande au Conseil fédéral en partant du principe que la limite du nombre d'électrices et électeurs pouvant voter par Internet reste fixée à 8.000 comme pour le scrutin fédéral du 1<sup>er</sup> juin 2008. Et comme cela a été le cas pour la votation fédérale du 1<sup>er</sup> juin 2008, le Conseil d'Etat prévoit à nouveau l'intégration des Suisses de l'étranger au processus de vote électronique du 8 février 2009, pour autant qu'ils aient conclu un contrat d'utilisation au Guichet unique.

**Contact : Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat,  
tél. 032 889 40 03.**

### **Nominations universitaires**

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination d'un professeur associé à l'Université de Neuchâtel:

- M. Edwy Plenel, né le 31 août 1952, professeur associé à l'Université de Montpellier (F), est nommé en qualité de professeur associé à la faculté des sciences économiques dès le 1<sup>er</sup> août 2008 et jusqu'au terme de l'année académique 2008-2009.
- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)**

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 16 septembre 2008